Collège Camille Claudel
5 rue Louis Rouanet, BP 8212
34070 Montpellier Cedex 4
04 67 60 09 72
ce.0341010k@ac-montpellier.fr
camille-claudel.mon-ent-occitanie.fr

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Montpellier, le 29 février 2024

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves de 3e,

Objet : Procédure d'orientation 2023-2024 (choix de la voie d'orientation)

Cette procédure permet de conduire la réflexion engagée entre les parents, les élèves et l'équipe éducative concernant l'orientation après la 3e.
La voie d'orientation choisie (2de générale et technologique et/ou 2de professionnelle et/ou 1re CAP) sera étudiée :

- durant la phase provisoire, à la fin du second trimestre, avec la saisie des intentions d'orientation pour lesquelles le conseil de classe émettra un avis,
- durant la phase définitive, au 3e trimestre, avec la saisie des choix définitifs qui seront validés ou non par le conseil de classe et le chef d'établissement.

Dans le cadre de cette campagne d'orientation, le **service en ligne Orientation (TSO)**sera utilisé par les parents des élèves de 3e. Toutes les étapes sont ainsi dématérialisées et se font via le portail Scolarités services : teleservices.education.gouv.fr. Cette connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe : **connexion avec vos identifiants EduConnect.**
L'utilisation du téléservice Orientation est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 durant la période définie par les académies et les établissements scolaires.

Le téléservice Orientation (TSO) permet aux parents d'élèves :

- de demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant : 2de générale et technologique, 2de professionnelle, 1re année de CAP
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- d'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe
- de consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord.

Un seul et même parent peut effectuer la saisie et faire des modifications. Un courriel de confirmation récapitule les demandes d'orientation exprimées et est envoyé aux deux représentants légaux.
Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.
Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il doit se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à se rapprocher du Professeur Principal.

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes et dates de l'orientation via TSO et en pièce jointe un diaporama pour vous guider lors de la saisie.

Pour toutes questions, vous pouvez vous rapprocher du professeur principal de votre enfant. Le secrétariat est également à votre disposition pour vous accompagner dans la saisie ou en cas de difficultés numériques.

Cordialement

La Direction

Collège 2 Numérique

Collège Camille Claudel

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Les différentes étapes de l'orientation avec Téléservice Orientation (TSO)

I - Phase Provisoire, 2e trimestre :

1) **Saisie des intentions provisoires :**
Du26/02/2024 au 11/03/2024 minuit

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix provisoires. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant et l'élève, un e-mail récapitulatif est envoyé aux responsables légaux :

- Saisir au moins 1 choix.
- Possibilités de saisir jusqu'à 3 intentions : 2de générale et technologique-2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP.
- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Valider les intentions.
- Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice.

2) **Consultation et validation avis provisoire du conseil de classe :**
Du 01/04/2024 au 05/04/2024 minuit

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué par l'un ou l'autre des responsables légaux et il est consultable par tous les représentants et l'élève :

- En acceptant une des voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « oui » ou une des voies non demandées par la famille mais proposée par le conseil de classe,
  Ou en refusant toutes les propositions du conseil de classe.
- Valider l'avis du conseil de classe.
- Un e-mail récapitulatif est envoyé aux responsables.
- Si le parent n'a accepté aucune des propositions, il est invité à se rapprocher du professeur principal.

II - Phase définitive, 3e trimestre : même procédure, dates à confirmer

Collège 2 Numérique